



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

compétitivité

Question écrite n° 20158

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre du commerce extérieur sur la protection de la compétitivité des entreprises. Dans un contexte de concurrence économique internationale accru, où les attaques contre les entreprises sont de plus en plus nombreuses, la délégation interministérielle à l'intelligence économique, à la demande du gouvernement, devrait proposer un projet de loi visant à ce que la violation du secret des affaires devienne un délit, comme cela est d'ores et déjà le cas aux États-unis. Il lui demande quelles sanctions sont envisagées afin que cette nouvelle infraction ne soit pas seulement pédagogique mais aussi un outil au service de la protection et du développement de la compétitivité des entreprises.

Texte de la réponse

L'économie du XXIème siècle est, par bien des aspects, différente de celle du siècle dernier. L'information est désormais une véritable matière première dans la nouvelle économie et une arme de la compétition internationale. Les technologies numériques exacerbent cette importance. Il n'est donc pas surprenant que se développent, dans un environnement très concurrentiel à l'échelon mondial, des pratiques peu scrupuleuses pour accéder de façon déloyale aux informations stratégiques des entreprises. Le gouvernement est très attentif à la nécessité de ne pas laisser se développer ces pratiques et il est déterminé à les sanctionner durement, car elles lèsent nos entreprises et nos emplois à terme. Plusieurs dispositions législatives ont été identifiées pour renforcer le cadre juridique sur ces aspects. Les travaux interministériels sont en cours pour finaliser les mesures qui permettront de pallier les carences constatées depuis la publication du rapport de M. Bernard Carayon en 2003.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20158

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2390

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 42